



Bureau de conciliation angoisse

Par romane, le 08/03/2008 à 07:59

bonjour,

Je passe en bureau de conciliation dans quelques jours pour une fin de contrat mal terminée avec mon employeur, il me doit des indemnités.....

qui peut me rassurer? quelles sont vos expériences? Les juges posent-ils des questions directement aux parties ou à leurs avocats?

Peut-on connaître par le procès-verbal une réponse à la fin de la séance?

merci pour vos réponses